

Délibération n° 2018-101

L'an deux mil dix-huit, le 05 du mois de décembre à 18 heures, se sont réunis, à Cérilly, dans les locaux de la communauté de communes, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de Tronçais, sous la présidence de Madame Corinne COUPAS, Présidente, dûment convoqués le 28 novembre 2018.

Présent(s) : Madame Corinne COUPAS, Madame Marie-Solange LALEVEE, Monsieur Olivier FILLIAT, Monsieur Daniel RONDET, Monsieur Michel GALOPIER, Monsieur Bernard FAUREAU, Monsieur Gilbert CAMPO, Monsieur Daniel ARTIGAUD, Madame Christine DEFFNER, Monsieur Bernard SOULIER, Monsieur Pierre-Marie DELANOY, Monsieur Alain GAUBERT, Madame Marie-Line CLAME, Monsieur Denis CLERGET, Monsieur Daniel RENAUD,
Formant la majorité des membres en exercice ;

Procuration(s) : Monsieur Thierry AUDOUIN à Madame Corinne COUPAS, Monsieur Stéphane MILAVEAU à Monsieur Bernard FAUREAU, Monsieur Georges CHALMET à Monsieur Daniel ARTIGAUD, Monsieur Jacques BARDIOT à Monsieur Pierre-Marie DELANOY, Monsieur Julien POINTUD à Monsieur Alain GAUBERT

Absent(s) excusé(s) : Madame Jacqueline PRENCHERE, Madame Josette BEAUBIER, Monsieur Fabien THEVENOUX, Monsieur David LOUBRY, Monsieur Louis de CAUMONT LA FORCE, Monsieur Bernard SAUPIC ;

Présent(s) sans voix délibérative : Madame Catherine SADDE, Monsieur Robert LEPEE, Monsieur Francis LEBLANC ;

Assistaient également à la réunion : Madame Odile LEPEE, Monsieur Jean-Louis ETIEN.

Nombre de Membres en exercice	26
Nombre de Membres présents	15
Nombre de suffrages exprimés	20
Votes Pour	22
Votes Contre	0
Abstention	0

NOMENCLATURE ACTES

N° : 8-4 Thème : Aménagement du territoire

Objet : Développement du projet « Pépit » du CAUE dans le pays de Tronçais: une chasse au trésor du patrimoine

Le conseil communautaire

Sur le rapport de la Présidente de la communauté de communes ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU les statuts de la communauté de communes ;

VU le schéma de développement touristique 2016/2020 de la communauté de communes ;

CONSIDERANT la présentation du projet « Pépit » du CAUE de l'Allier ;

CONSIDERANT que ce projet a pour objectif de faire connaître le patrimoine, de mettre en réseau les acteurs et les lieux et de contribuer à la rénovation d'un patrimoine ciblé par un fond dédié ;

CONSIDERANT que 18 balades réparties sur la moitié orientale du département sont déjà proposées aux amateurs ;

CONSIDERANT l'intérêt de ce jeu pour la promotion et la diversification de l'offre touristique du Pays de Tronçais ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 : de créer trois parcours « Pépit », en 2019 sur le territoire de la communauté de communes ;

Article 2 : de prévoir l'inscription des crédits nécessaires au financement de ce projet au budget primitif 2019 (3 500 € par parcours et 500 € de matériel par parcours) ;

Article 3 : d'autoriser la Présidente à réaliser toutes les démarches nécessaires avec les communes concernées et le CAUE pour la mise en œuvre du projet sur le terrain (définition et installation des parcours, promotion).

Fait et délibéré le 5 décembre 2018.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente

Corinne COUPAS



Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.